

Communauté d'Afrique de l'Est – Burundi

Par le SER de Nairobi



Le secteur de l'eau au Burundi

Le Burundi dispose de ressources en eau importantes, réparties entre les bassins du Nil et du Congo, avec un potentiel hydrique¹ estimé à 12,5 km³/an. Pourtant, le pays fait face à une pénurie hydrique, marquée par un accès inégal à l'eau potable, une pression démographique croissante et les effets du changement climatique. La gouvernance reste fragmentée, malgré des avancées réglementaires (Code de l'eau, Politique Nationale de l'Eau), et les investissements demeurent insuffisants. Malgré des progrès techniques à Bujumbura avec une réduction des pertes d'eau potable de 48 % à 27 %, les infrastructures demeurent vieillissantes et insuffisantes, notamment dans les villes secondaires. Depuis 2020, plusieurs actions de coopération ont été lancées avec des partenaires français.

Une pénurie d'approvisionnement en eau, malgré une abondance des ressources

Le Burundi dispose de ressources en eau abondantes, répartis entre les bassins du Nil au nord-est et du fleuve Congo à l'ouest. Le pays est riche en lacs naturels, notamment le lac Tanganyika (l'un des plus grands réservoirs mondiaux d'eau douce, contenant environ 20 000 km³ d'eau) dont 8 % de la superficie se trouve au Burundi. D'autres lacs plus petits comme Cohoha, Rweru ou Rwihinda complètent ce patrimoine hydrique. Avec 12,5 km³ de ressources en eau renouvelables par an (environ 1 050 m³/habitant/an), le pays reste juste au-dessus du seuil de pénurie hydrique. Cependant, les prélèvements effectifs d'eau douce sont très modestes (environ 43 m³ par habitant par an, soit 4 % des ressources en eau renouvelables), traduisant un potentiel largement sous-exploité pour répondre aux besoins socio-économiques du pays.

L'accès des Burundais à une eau potable améliorée a progressé mais demeure inégal. En 2022, environ 60 % de la population avait accès à un service d'eau potable au moins basique², ce taux dépassait les 80 %³ dans les zones urbaines, contre 58 % en zone rurale⁴.

Les ressources en eau et leur accès sont soumis à de fortes pressions, liées à la croissance démographique rapide, notamment dans les zones urbaines, et à une population majoritairement jeune (65 % de moins de 25 ans). Par ailleurs, le changement climatique accentue la variabilité des précipitations, entraînant à la fois des sécheresses récurrentes dans le nord/nord-est et des épisodes de pluies extrêmes provoquant inondations et glissements de terrain, notamment dans les plaines de l'Imbo.

Une gouvernance morcelée dans un cadre institutionnelle en cours de structuration

La gouvernance du secteur de l'eau au Burundi est fragmentée, impliquant plusieurs ministères et institutions publiques. Le Ministère de l'Hydraulique, de l'Énergie et des Mines (MHEM) coordonne les actions dans le domaine Eau-Hygiène-Assainissement. Le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage (MEAE) assure la gestion des ressources en eau et de la protection des sources. Le Ministère des Infrastructures (MIELS) intervient sur les réseaux de distribution et les ouvrages hydrauliques. Le Ministère de la Santé publique supervise l'hygiène et la qualité de l'eau.

La REGIDESO, entreprise publique, assure la distribution d'eau potable en zones urbaines et certaines zones rurales, concentrant une part importante des ressources financières du secteur. Pour encadrer la fourniture des services, l'Autorité de Régulation de l'Eau potable et de l'Énergie (AREEN), sous tutelle du MHEM, est chargée de délivrer les licences, approuver les tarifs, contrôler la qualité de service et sanctionner les opérateurs. En pratique, elle régule principalement la REGIDESO. En milieu rural, l'Agence de l'Hydraulique et de l'Assainissement en Milieu Rural (AHAMR) gère les programmes d'eau et d'assainissement.

¹ Volume total des ressources en eau renouvelables disponibles sur un territoire donné, incluant les eaux de surface (rivières, lacs) et les eaux souterraines (FAO).

² Eau potable provenant d'une source améliorée, à condition que le temps de collecte ne dépasse pas 30 minutes aller-retour, y compris le temps d'attente.

³ Estimations variables, jusqu'à 91 % d'après [UN Water](#)

⁴ [Country \(or area\) | SDG 6 Data](#)

Le cadre juridique s'est renforcé au cours de la dernière décennie. Le Code de l'eau, promulgué par la loi n°1/02 du 26 mars 2012, reconnaît l'eau comme bien public à gérer de manière durable et introduit la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), incluant la création d'organismes de bassin. La Politique Nationale de l'Eau (PNE) et sa stratégie associée fixent les objectifs d'accès à l'eau potable et de gestion durable des ressources jusqu'en 2025. Le Plan National de Développement (PND) détaille les mesures à prendre pour la planification hydrologique, la préservation des écosystèmes et le développement des infrastructures. Ainsi, le Burundi s'est engagé à garantir un accès universel et équitable à l'eau potable d'ici 2030.

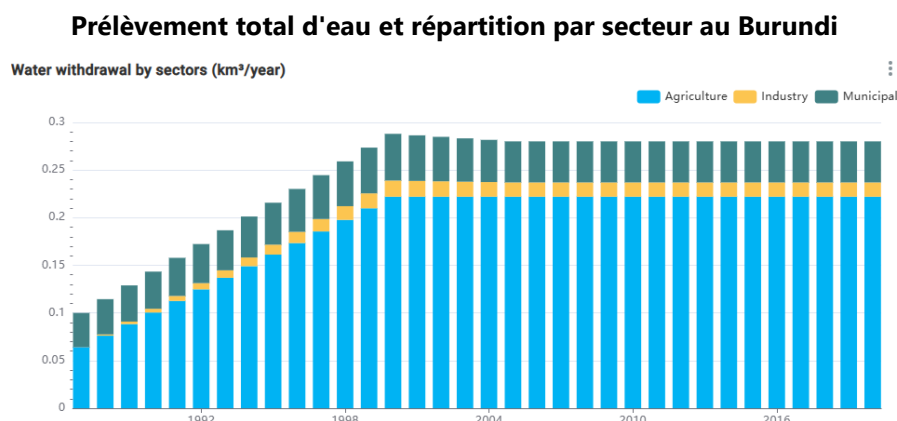
Des progrès techniques limités par un déficit structurel et institutionnel persistant

Le secteur de l'eau potable au Burundi présente des performances contrastées : malgré des progrès techniques de la REGIDESO – notamment à Bujumbura où les pertes d'eau potable ont été réduites de 48 % en 2017 à 27 % en 2020⁵ - les infrastructures restent globalement insuffisantes et vieillissantes et inégalement réparties. Dans les villes secondaires comme Gitega, la couverture du réseau reste très limitée, avec un taux de desserte en eau potable estimé à moins de 50 %, les installations existantes ne pouvant fournir qu'un tiers de la demande actuelle. Les infrastructures font face à un double défi : moderniser/fiabiliser les systèmes existants afin d'éliminer les pénuries et améliorer la continuité et la qualité de l'eau fournie, tout en étendant l'accès à l'ensemble des communautés non desservies. Ces efforts sont par ailleurs freinés par une gouvernance fragmentée, un manque de coordination et un sous-financement public chronique, représentant moins de 1 % du budget national 2023/2024.

Reprise lente mais sensible de l'engagement international et opportunités de coopération française dans le secteur de l'eau

Après des années d'instabilité politique, les partenaires internationaux réinvestissent progressivement le secteur de l'eau au Burundi. Lancé en 2021, le Projet d'Accès à l'Eau Potable et à l'Assainissement (PAEPA) financé par la Banque mondiale, vise à accroître l'accès aux services d'eau et d'assainissement en milieu urbain et rural, avec un financement sur un don de 80 M USD. Le secteur bénéficie également du soutien d'autres bailleurs, notamment européens (UE, KfW, GIZ, ONGs), l'UNICEF et la BAD. Néanmoins, il reste structurellement sous financé, et aucun projet de partenariat public-privé (PPP) n'est en cours, en dépit d'un cadre juridique adopté en 2015.

La France est présente dans le secteur, à travers la mobilisation de deux FASEP. Le premier, un démonstrateur conduit par l'entreprise Graviwater dans le cadre du projet GRAVITY achevé en 2024, visait à transformer 33 systèmes d'adduction d'eau de source en réseaux d'eau potable traitée via un traitement autonome en énergie de l'eau, directement sur les canalisations. Le second, toujours en cours, mené par le bureau d'ingénierie Artelia porte sur les études de faisabilité et de design détaillé pour un système d'alimentation en eau potable de la ville de Gitega.



Source: Interactive Country Fiches, UNEP/UE

⁵ D'après un rapport du groupe Nodalis (2021). Peu d'études nationales existent sur l'estimation de *Non Revenue Water*.